

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Poirier	Numéro de permis 2022023	Date d'inspection Le 16 juin 2022	
Nom de l'établissement Garderie le Coin des Copains		Numéro de téléphone (506) 863-4408	
Adresse 243 rue Gould Dieppe NB E1A 1T8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été vérifiés;

- L'accès à l'établissement de la garderie éducative
- Le ratio enfant-éducatrice
- Les dossiers des membres du personnel a été mise à jour
- Le matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure
- Le changement de couches
- Les dossiers d'exercices d'évacuations en cas d'urgence et en cas d'incendie ainsi que la fiche d'entretien du parc extérieur

La mentore en assurance de la qualité observée le temps de repos\dodo, le changement de couche, la collation, les jeux libres et la lecture d'une histoire. Aucune non-conformité n'a été observée au moment de l'inspection.

La mentore en assurance de la qualité a répondu aux questions de la responsable.

Un exemplaire du curriculum éducatif a été donné ainsi qu'un lien pour s'abonner aux rappels des produits de consommation.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 juin 2022

Date

original signé par
Julie Poirier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 juin 2022

Date